

Un nouveau cadre stratégique européen en matière de santé et sécurité au travail (2014-2020)

— Communication de la Commission européenne du 6 juin 2014

Le 6 juin 2014, la Commission européenne a adopté un cadre stratégique d'action, de coopération et d'échange de bonnes pratiques en matière de santé et de sécurité au travail pour 2014-2020. Il s'agit d'une Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions.

— Contexte

Attendu depuis plus d'un an par les États membres et notamment par les partenaires sociaux, ce cadre a été élaboré à partir :

- des résultats de l'évaluation de la Stratégie européenne pour la santé et la sécurité au travail qui couvrait la période 2007-2012,
- des contributions de nombreux acteurs, dont les partenaires sociaux, dans le cadre d'une consultation publique réalisée en 2013.

Le nouveau cadre stratégique s'inscrit dans la Stratégie "Europe 2020".

— Conclusions de l'évaluation de la Stratégie 2004-2012 (31/05/2013)

Selon la Commission européenne, l'évaluation a confirmé l'importance de la dimension européenne de la sécurité et de la santé au travail, notamment en ce qui concerne la tendance positive à la baisse du nombre d'accidents du travail et le rôle de la stratégie de l'UE dans la coordination des efforts et l'établissement d'un cadre d'action commun. Parmi les actions restant à accomplir, la Commission a cité en particulier celles-ci :

- améliorer la mise en œuvre des dispositions relatives à la sécurité et la santé au travail dans

les PME et les micro-entreprises,

- développer des outils plus précis de suivi et de recueil des données,
- mettre davantage l'accent sur les risques nouveaux et les maladies professionnelles émergentes,
- régler efficacement les problèmes de sécurité et de santé au travail qui sont liés au vieillissement de la population active.

— 3 principaux défis à relever d'ici à 2020

PME, risques émergents et vieillissement de la population active - mentionnés dans l'évaluation de la Stratégie précédente - constituent les 3 défis à relever d'ici à 2020 :

- **faire en sorte que les règles existantes en matière de santé et de sécurité soient mieux appliquées, notamment en augmentant la capacité des micro-entreprises et des petites entreprises d'adopter des stratégies de prévention des risques efficaces et efficientes ;**
- **Améliorer la prévention des maladies liées au travail en s'attaquant aux risques nouveaux et émergents, sans pour autant négliger les risques existants ;**
- **Tenir compte du vieillissement de la main-d'œuvre européenne.**

— Prochaines étapes

La Commission réexaminera le cadre stratégique en 2016 pour faire le point sur sa mise en œuvre et tenir compte des résultats de l'évaluation globale de la législation de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail, qui seront disponibles d'ici la fin de l'année 2015.

7 objectifs stratégiques transversaux

Objectifs stratégiques transversaux	Actions à mener	Par qui
Renforcer les stratégies nationales	Réexaminer les stratégies nationales à la lumière du nouveau cadre stratégique de l'UE	EM
	Créer une base de données pour l'ensemble des stratégies nationales	CE, EU-OSHA
	Désigner des référents pour les stratégies nationales qui échangeront leurs bonnes pratiques	CE, EU-OSHA, CCSS, CHRIT
Faciliter le respect de la législation, notamment dans les micro-entreprises et dans les petites entreprises	Fournir un soutien financier et technique à la mise en place de l'outil OiRA ⁽¹⁾ et d'autres outils informatiques dans les États membres, en privilégiant les secteurs prioritaires	EM, FSE, EU-OSHA
	Étoffer les orientations existantes et recenser les exemples de bonnes pratiques en tenant compte de la nature et des conditions spécifiques des PME et, en particulier, des micro-entreprises	CE, EU-OSHA
	Promouvoir les échanges de bonnes pratiques en veillant à ce que, dans le contexte de la chaîne contractant-fournisseur-acheteur, les grandes entreprises aident les PME à améliorer la situation en matière de SST	CE, EM, CCSS
	Continuer les campagnes de sensibilisation	CE, EM, EU-OSHA
Améliorer le contrôle de l' application de la législation en matière de santé et de sécurité au travail dans les États membres	Recenser les ressources des inspections du travail et évaluer les capacités de ces dernières à accomplir leur mission	CHRIT
	Évaluer le programme d'échange et de formation des inspecteurs du travail et examiner les moyens d'améliorer les instruments actuels de coopération au sein du CHRIT	CE, CHRIT
	Déterminer l'efficacité des sanctions et des amendes administratives infligées par les États membres ainsi que des autres "mesures coercitives souples" et des méthodes non traditionnelles de contrôle du respect de la législation	CE, EM, CHRIT, CCSS
Simplifier la législation existante	Examiner les possibilités de simplification et/ou de réduction des contraintes administrative inutiles dans le cadre de l'évaluation de la législation en matière de SST et favoriser la tenue d'un débat public	CE, CCSS
	Encourager les États membres à déterminer les sources de contraintes réglementaires spécifiques qui découlent de la transposition de la législation européenne et de leur législation nationale, et recenser les bonnes pratiques et promouvoir l'échange d'informations	EM, CE
	Évaluer la situation des micro-entreprises dans les secteurs à faible risque et examiner la manière de simplifier la pratique de l'évaluation des risques, y compris la documentation y afférente	CE

(1) OiRA : https://osha.europa.eu/fr/topics/oira/index_html

EM : États membres

CE : Commission européenne

EU-OSHA : Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

CCSSS Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu de travail

CHRIT : Comité des hauts responsables de l'inspection du travail

FSE : Fonds social européen

OIT : Organisation internationale du travail

OMS : Organisation mondiale de la santé

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

PME : Petites et moyennes entreprises

SST : Santé et sécurité au travail



Objectifs stratégiques transversaux (suite)	Actions à mener	Par qui
Faire face au vieillesse de la main-d'œuvre et à l'apparition de nouveaux risques et prévenir les maladies professionnelles et liées au travail	Créer un réseau de professionnels et de scientifiques s'occupant de SST et vérifier la nécessité de constituer un organe scientifique indépendant	CE
	Soutenir la diffusion des constatations faites par l'Observatoire européen des risques	CE, EU-OSHA
	Encourager le recensement et l'échange des bonnes pratiques concernant les moyens d'améliorer les conditions en matière de SST de certaines catégories de travailleurs, tels les travailleurs âgés, les jeunes travailleurs inexpérimentés (y compris les travailleurs engagés dans le cadre de différentes formes de contrats temporaires), les apprentis, les travailleurs handicapés et les femmes	EU-OSHA
	Promouvoir les mesures de réadaptation et de réinsertion en donnant suite au projet pilote du Parlement européen sur les travailleurs âgés et à la campagne "Lieux de travail sains" en 2016 et 2017	CE, EU-OSHA
Améliorer la collecte des données statistiques et développer la base d'informations	Évaluer la qualité des données sur les accidents du travail transmises par les États membres dans le cadre de la collecte des statistiques européennes sur les accidents du travail (SEAT), dans le but d'améliorer la couverture, la fiabilité, la comparabilité et l'actualité des données	CE, EM
	Avant 2016, étudier différentes possibilités d'amélioration de la disponibilité et de la comparabilité des données sur les maladies professionnelles à l'échelle de l'Union et évaluer la faisabilité d'une transmission simplifiée des données	CE, EM
	Entamer des discussions avec le CCSS, en sollicitant l'avis des spécialistes nationaux, dans le but d'élaborer des recommandations concernant la création d'une base de données commune sur les expositions professionnelles	CE, CCSS, EM
	Avant 2016, examiner les possibilités d'amélioration des informations sur les coûts et des avantages dans le domaine de la SST	CE, CCSS
	Avant 2016, mettre au point un instrument de suivi de l'application du cadre stratégique de l'Union pour la période 2014-2020, y compris des indicateurs stratégiques et de performance, en tirant parti du tableau de bord de la stratégie de 2009	CE, CCSS
Améliorer la coordination des efforts européens et internationaux en faveur de la santé et de la sécurité au travail et s'engager aux côtés des organisations internationales	Continuer de soutenir les efforts accomplis par les pays candidats et par les pays candidats potentiels pour mettre leur législation en matière de SST en conformité avec le droit de l'Union	CE
	Renforcer la coopération dans le domaine de SST avec l'OIT, l'OMS et l'OCDE	CE
	Engager une révision du protocole d'accord avec l'OIT afin de le rendre plus conforme à la politique en matière de SST	CE
	Contribuer à la mise en œuvre du chapitre consacré au développement durable des accords de libre-échange et d'investissement de l'Union en ce qui concerne la SST ainsi que les conditions de travail	CE
	Remédier, notamment avec l'OIT, aux problèmes de SST constatés dans la chaîne d'approvisionnement mondiale et contribuer à cet égard aux initiatives du G20 visant l'amélioration de la SST	CE
	Renforcer la coopération et le dialogue portant sur la SST avec les partenaires stratégiques	CE

— Ce qu'en dit le Commissaire européen, László Andor

“Nous renouvelons aujourd’hui l’engagement de la Commission d’œuvrer à une amélioration constante des conditions de travail dans l’UE. Nos citoyens ont le droit de travailler sans être exposés à des risques en matière de santé et de sécurité. Les accidents et les maladies liés au travail touchent indistinctement tous les secteurs et toutes les professions : employés de bureau, chauffeurs routiers, mineurs ou maçons. Outre les souffrances

personnelles qu’ils causent, ils engendrent des coûts élevés pour les entreprises et la société tout entière. Ce nouveau cadre stratégique vise à contribuer à améliorer la qualité de l’emploi et la satisfaction au travail, tout en renforçant la compétitivité et la productivité des entreprises européennes, en particulier des petites entreprises, et en réduisant les dépenses à la charge des systèmes de sécurité sociale”.

Discours en anglais (conférence de presse) : http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-14-435_en.htm

— Chiffres à retenir (UE)

- 217 millions de travailleurs dans l'UE
- 3 millions d'accidents du travail graves par an
- 4 000 accidents du travail mortels par an
- Baisse de 27,9 % des accidents du travail avec plus de trois jours d'arrêt suite à la Stratégie 2007-2012.

— Pour en savoir plus

- **Communication de la Commission [COM(2014) 332 final] relative à un cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail (2014-2020) :**
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=11828&langId=fr>
- **FAQ au sujet du nouveau cadre stratégique 2014-2020 (en anglais) :**http://europa.eu/rapid/press-release_MEMO-14-400_fr.htm
- **Consultation publique sur le nouveau cadre politique de l'UE en matière de sécurité et santé au travail**
<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=333&langId=fr&consultId=13&visib=0&furtherConsult=yes>
- **Améliorer la qualité et la productivité au travail : stratégie communautaire 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail :** <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52007DC0062&rid=2>
- **Évaluation de la Stratégie européenne 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail (en anglais)**
<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=10016&langId=en>
- **Stratégie “Europe 2020” :** http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm
- **L'avis des représentants des syndicats européens (13 juin 2014) :**
<http://www.etui.org/fr/Actualites/Une-politique-a-l-abandon-le-cadre-strategique-pour-la-sante-et-la-securite-au-travail-2014-2020>



55, rue de la Fédération - F-75015 Paris - Tél. +33 0 1 40 56 30 40 - www.eurogip.fr

